



■ **Décision n° SGA-DEC-2024-n° 111**
Subvention Olympiade Culturelle – Matisse

Direction de la culture – Espace Matisse

Le Maire de Creil,

■ **Visas**

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2122-22,
- Vu la délibération n°2 du conseil municipal en date du 6 février 2023, certifiée exécutoire le 15 février 2023 portant délégation à monsieur le Maire des pouvoirs énumérés à l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales, à charge pour lui de rendre compte à chacune des réunions du conseil municipal,

■ **Considérant**

Que l'opportunité du passage de la flamme Olympique cet été, permet de mettre en place des actions de participation entre les artistes, les habitants et les acteurs du territoire.

Que les actions présentées par l'Espace Matisse par l'Olympiade Culturelle lient le sport, l'art et les habitants dans la réalisation d'une fresque au Vélodrome et propose une restitution artistique dans ses locaux.

Que le projet « Art, sports et habitants » correspond aux conditions d'éligibilité des projets « Olympiade Culturelle » de la DRAC d'un montant de 10 000 €.

■ **Décide**

Article 1 : de solliciter une subvention dans le cadre de l'Olympiade Culturelle auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles des Hauts de France dans la limite des plafonds maximaux accordés et dans le respect du Code Général des Collectivités Territoriales.

Article 2 : d'imputer les recettes correspondantes au compte prévu à cet effet sur le budget de la ville.

Article 3 : Il sera rendu compte de la présente décision à la prochaine réunion du conseil municipal.

Article 4 : la présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis – 14 rue Lemerchier – 80000 Amiens – dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est certifiée exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application telerecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

Fait à Creil, le **28 FEV. 2024**

Jean-Claude VILLEMMAIN



Date de notification : **06 MARS 2024**

Date de publication sur le site de la Ville : **06 MARS 2024**